

**Agronomie des Sols Vivants, Couverts Végétaux et Agroforesterie en Viticulture pour agriculteurs et techniciens viticoles avec Konrad Schreiber et Alain Canet**



## OBJECTIFS

- ✓ Connaître et comprendre les concepts d'auto-fertilité, d'érosion et d'oxydo-réduction du milieu afin d'opérer des diagnostics et un changement de pratiques ;
- ✓ Appréhender les logiques de pratiques innovantes : la diminution du travail du sol, la lutte biologique intégrée, la couverture végétale du sol et l'agroforesterie ;
- ✓ Adapter son système viticole pour une transition vers les couverts végétaux et l'agroforesterie.

## PROGRAMME

## Vignes, Couverts Végétaux et Sols Vivants

- Objectifs et actions de « La Belle Vigne ».
- Le cycle de la fertilité : couple sol-plante ; vie du sol et recyclage des éléments ; rôle du carbone et des plantes ; matières organiques,...
- Les plantes bio-indicatrices ; potentiel d'oxydo-réduction ; bilan humique ; gestion des intrants.
- Le non travail du sol, fertilisation, couverts végétaux
- Présentation d'itinéraires techniques,...

## Visite de ferme chez Cyril COPIER « Côté Cairn » à Die

- 8 ha en agroforesterie et couverts végétaux depuis 2015 avec couverture intégrale en semis direct en bio
- Présentation du système agroforestier.
- Evaluation de la qualité des sols sous couverts.

Mercredi 08 Juillet  
9h00 à 17h30

## Mettre en place son système en VITIFORESTERIE

- L'arbre et la vigne : une symbiose historique et biologique.
- Rôles et fonctions de l'arbre protecteur, régulateur et producteur.
- Les différents types d'aménagements agroforestiers. (haies champêtres, alignements, bosquets, lisières, ...).
- L'arbre champêtre cultivé et la diversité de la trogne.
- Démarche de conception d'un projet agroforestier.

Jeudi 09 Juillet  
9h00 à 17h30

## Atelier de conception pour 3-4 fermes

- Présentation des pratiques sur la ferme.
- Pistes pour un aménagement agroforestier et pour la mise en place de couverts végétaux.

Formateurs :

**Le 08 Juillet : K. Schreiber**

*Spécialiste du Semis sous Couvert Végétal, « La Belle Vigne » (voir : lbv-france.fr)*

**Le 09 Juillet : A. Canet**

*Directeur Arbre et Paysage 32*

Animateur :

**André Sieffert, agronome**

Lieu :

CFPPA, 200 Avenue de la Clairette,  
26150 Die

Contact :

[andre.sieffert@adaf26.org](mailto:andre.sieffert@adaf26.org)

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-17h00)

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	200 €
Institutions et autres situations professionnelles *	550 €

\* Pour les salariés agricoles, un financement OCAPIAT est possible

Avec le soutien financier de:





# BULLETIN D'INSCRIPTION 2020 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou [andre.sieffert@gmail.com](mailto:andre.sieffert@gmail.com)

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **200 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Agronomie des sols vivants, couverts végétaux et agroforesterie en Viticulture	
	08-09 Juillet 2020	Lieu de formation : CFPPA de Die
NOM et PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		
ADRESSE		
CODE POSTAL - VILLE		
EMAIL		
TEL FIXE		
TEL PORTABLE		

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

**Un chèque de caution de 200€ TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il sera rendu au stagiaire en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas sa participation. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :                    le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

**Le stagiaire**  
(Signature)

**L'entreprise**  
(signature)

**Le responsable formation ADAF**  
(Signature et cachet)